

**CITY OF BATHURST
INFORMATION SESSION
MINUTES
March 9, 2015 - 6:00 p.m.**

**VILLE DE BATHURST
SESSION D'INFORMATION
PROCÈS-VERBAL
le 9 mars 2015 - 18 h**

Present:

Councillor H. Comeau
Councillor S. Ferguson
Councillor A.-M. Gammon
Deputy Mayor D. Roy
Councillor M. Branch
Councillor S. Lagacé
Councillor R. Barbeau

Absent:

Mayor S. Brunet
Councillor S. Roy

Appointed Officials:

T. Branch, Assistant City Manager
S. Doucet, City Clerk
T. Pettigrew, City Engineer
D. McLaughlin, Municipal Planning Officer
G. Pettigrew, Operations and Maintenance Manager

A. Doucet, City Manager/Treasurer

1. Municipal Planning Officer

**1.1 By-Law to Meet the Required
Amendments to the National Building
Code**

Mr. McLaughlin wanted to advise Council and the public that the Planning Department is in the process of reviewing the City of Bathurst's Building By-Law. On January 1st of this year, the province adopted the 2010 version of the National Building Code. The Province also recently amended the Community Planning Act and Regulation 2011-61 "Barrier-Free Design Building Code Regulation" requiring

Présents :

H. Comeau, conseiller
S. Ferguson, conseiller
A.-M. Gammon, conseillère
D. Roy, maire adjoint
M. Branch, conseillère
S. Lagacé, conseiller
R. Barbeau, conseiller

Absents :

S. Brunet, maire
S. Roy, conseillère

Fonctionnaires :

T. Branch, directeur municipal adjoint
S. Doucet, secrétaire municipale
T. Pettigrew, ingénieur municipal
D. McLaughlin, agent municipal d'urbanisme
G. Pettigrew, directeur des opérations et de la maintenance
A. Doucet, directeur municipal/trésorier

1. Agent municipal d'urbanisme

**1.1 Arrêté visant à satisfaire aux exigences
des modifications au Code national du
bâtiment**

M. McLaughlin désire informer le conseil municipal et le public que le Service d'urbanisme travaille présentement à la mise à jour de l'Arrêté de construction de la Ville de Bathurst. Le 1^{er} janvier dernier, la province a adopté la version 2010 du Code national du bâtiment. Et récemment, elle a apporté des modifications à la Loi sur l'urbanisme et le Règlement 2011-61, « Code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles » exigeant qu'une

municipalities with a Building By-Law to adopt this barrier-free regulation effective January 1, 2015.

With the passing of this by-law amendment, the latest version of the code adopted by the Province will automatically be adopted into the Building By-law, preventing the need for staff to return to Council each time a new building code is adopted.

Mr. McLaughlin went over a few of these changes namely, Barrier Free Design, Energy Efficiency and Radon Control.

At the public meeting next week, he will ask Council to pass a resolution to ask the Planning Advisory Committee to provide its recommendations with respect to the changes.

2. City Clerk

2.1 Policy 1989-09 - Circulation of Agenda Packages to Media

The City Clerk advised that she is in the process of downloading all Council Policies on to the Website. In the process some policies have to be amended to reflect what is the current practice.

In this respect, the policy concerning the Circulation of Agenda Packages to the Media has been revised to say that packages will now be forwarded via e-mail.

This policy amendment will be adopted at the public meeting of March 16th.

municipalité qui a édicté un arrêté de construction adopte le règlement portant sur la conception sans obstacles qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Avec cette révision de l'arrêté, la plus récente version du Code adoptée par la province sera automatiquement incorporée à l'Arrêté de construction, évitant ainsi le besoin pour les cadres de se présenter devant le conseil municipal à chaque fois qu'il y a des modifications apportées au Code.

M. McLaughlin a donné un aperçu de quelques-unes de ces modifications, entre autres, la conception sans obstacles, l'efficacité énergétique et le contrôle du radon.

Lors de la réunion publique prévue pour la semaine prochaine, il demandera au conseil municipal d'adopter une résolution visant à demander au Comité consultatif en matière d'urbanisme d'émettre ses recommandations à propos de ces modifications.

2. Secrétaire municipale

2.1 Politique 1989-09 - Émission aux médias de l'ordre du jour et les documents y afférant

La secrétaire municipale informe le conseil municipal qu'elle a entamé le téléchargement de toutes les politiques du conseil sur le site Web. Au cours du processus, certaines politiques doivent être modifiées pour les rendre conformes à la pratique actuelle.

À cet égard, la « Politique concernant la distribution des ordres du jour aux médias » a été révisée pour indiquer que les trousseaux d'information seraient maintenant expédiés par courriel.

L'amendement à cette politique sera adopté à la réunion ordinaire publique du 16 mars.

3. Assistant City Manager

3.1 Policy 2015-02 - Wearing of a CSA Approved Protective Helmet for Ice Sports (Mandatory)

The Operations and Maintenance Manager advised Council that over the past couple of years, incidents have occurred at the Centre that has brought this request forward. People of all ages are using the facility. They do have skating programs rules, but these are recommendations only. He is asking that Council consider passing a Policy that it be mandatory that "all" users wear helmets for ice sports. The only exceptions will be Figure skaters who are registered with Skate Canada and after successfully completing the Canada Skate program and team personnel associated with the QMJHL. This would come into effect in the fall of 2015.

The Assistant City Manager drafted the policy modeled after the one from the City of Moncton.

The question was asked if figure skaters are on the ice for a civic centre program do they have to wear a helmet. The answer is yes. Also, coaches of the QMJHL will be encouraged to wear helmets when on the ice.

This policy will be ratified at the public meeting of March 16th.

3.2 Policy 1988-06 - Emergency Response Duties

The Assistant City Manager informed Council that the next two policies were Administrative Policies. These should actually be Council Policies.

3. Directeur municipal adjoint

3.1 Politique 2015-02 - Port d'un casque de sécurité homologué ACNOR pour les sports de glace (Obligatoire)

Le directeur des opérations et de la maintenance informe le conseil municipal que des incidents ont eu lieu ces quelques dernières années qui justifient sa démarche. Les utilisateurs des installations viennent de tous les groupes d'âge. Il existe bel et bien des règles concernant le patinage, mais ce ne sont que des recommandations. Il demande au conseil municipal d'adopter une politique qui rendra le port d'un casque de sécurité obligatoire pour tous les usagers qui pratiquent des sports de glace. Les seules exceptions seront les patineurs et patineuses artistiques membres de Patinage Canada ayant suivi avec succès le programme Patiner en sécurité, et le personnel des équipes durant les activités de la Ligue de hockey junior majeur du Québec. Cette politique serait mise en vigueur dès l'automne 2015.

Le directeur municipal adjoint a rédigé cette politique en se basant sur celle adoptée par la Ville de Moncton.

On a posé la question à savoir si les patineurs et patineuses artistiques qui participent à des programmes du Centre devaient porter un casque. La réponse est oui. On mentionne aussi qu'on encouragera les entraîneurs des équipes de la LHJMQ de porter un casque lorsqu'ils seront sur la glace.

Cette politique sera adoptée lors de la réunion publique du 16 mars.

3.2 Politique 1988-06 - Responsabilités en matière d'intervention en cas d'urgence

Le directeur municipal adjoint informe le conseil municipal que les deux politiques suivantes sont de nature administrative. Elles devraient être considérées dans les Politiques du conseil.

He gave the background information on Emergency Response Duties Policy. The Policy applies to Public Works Department as Fire and Police are already working on a 24/7 basis. This Policy is being updated to reflect what is happening today.

Clarification was given on items 4, 7 and 3 under Definition.

This policy will be ratified at the public meeting of March 16th.

3.3 Policy 2015-04 - Adopt-a-Street

The Assistant City Manager advised that there were no changes made to this policy. Council is already very much aware of this policy and have agreed with it in the past. It has been reformatted as a Council policy.

It will be ratified at the public meeting of March 16th.

3.4 By-Law 2012-04 A - A By-Law to Amend By-Law 2012-04 Regulating the Keeping and Controlling of Companion Animals in the City of Bathurst

The Assistant City Manager met with the people from the Animal Shelter. They requested a couple of changes to the by-law with respect to vaccination. Sections (2) and (3) will be changed.

Also, Section (6) with respect to Fines had already been brought to Council, but was never ratified, so it was added to this amendment.

The Amended By-Law will be brought to Council at the public meeting of March 16th for the first and second reading.

Il a brossé un bref historique de la Politique concernant les « Responsabilités en matière d'intervention en cas d'urgence ». Cette politique vise le Service des travaux publics puisque le Service de protection incendie et le Service de police ont déjà des horaires 24/7. On révisé présentement cette politique pour la rendre conforme à la pratique actuelle.

Des clarifications ont été apportées aux points 4, 7 et 3 dans les définitions.

Cette politique sera adoptée lors de la réunion publique du 16 mars.

3.3 Politique 2015-04 - Adoptez une rue

Le directeur municipal adjoint indique que cette politique n'a pas été modifiée. Le conseil municipal est bien au fait de celle-ci et l'avait adoptée dans le passé. Elle fait maintenant partie des Politiques du conseil.

Cette politique sera adoptée lors de la réunion publique du 16 mars.

3.4 Arrêté 2012-04 A - Un arrêté pour modifier l'Arrêté 2012-04 un arrêté régissant la garde et le contrôle des animaux de compagnie dans la Ville de Bathurst

Le directeur municipal adjoint a rencontré les gestionnaires de l'Abri des animaux. Ils recommandent quelques modifications à l'arrêté en matière de vaccination. Les articles (2) et (3) seront modifiés.

De plus, l'article (6) concernant les amendes avait déjà été soumis au conseil municipal mais n'a pas encore été adopté. On l'a donc ajouté à l'amendement actuel.

L'arrêté modifié sera présenté au conseil municipal pour la première et deuxième lecture lors de la réunion publique du 16 mars.

4. Adjournment

The meeting adjourned at 6:40 p.m.

4. Levée de la session d'information

La session d'information a été levée à 18 h 40.

Susan Doucet, City Clerk/secrétaire municipale